

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 46 (1908)  
**Heft:** 37

**Artikel:** Le pardon des offenses  
**Autor:** J.A.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-205323>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),  
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement  
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,  
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,  
et dans ses agences.

## MAUVAIS PRÉTEXTE

Il n'est pas rare de donner comme raison d'une dépense déraisonnable et imprudente, l'exemple de monsieur un tel ou de madame une telle, qui agit toujours ainsi, ou la nécessité de rivaliser de confort et d'élégance avec des personnes dont la situation est égale à la vôtre ou parfois moins.

Et à l'appui de cette triste théorie, Mme de Saverny, dans son ouvrage : « La femme chez elle et dans le monde », cite les cas suivants, qui sont vrais aujourd'hui plus que jamais :

« J'étais allée passer un hiver chez d'excellents parents qui habitent une jolie petite ville du midi de la France. Pour m'être agréable, on songea à réunir plusieurs amis le soir, dans le but de faire un peu de musique et de prendre une tasse de thé. Pendant la soirée même, une personne présente à cette réunion intime nous invita à passer une soirée semblable chez elle. Seulement à cette soirée, je remarquai que la tasse de thé et la brioche étaient escortées d'une tasse de chocolat et de forces sucreries ; on n'avait pas voulu rester en arrière.

» L'exemple une fois donné, toute la petite ville fut bientôt en mouvement. La vanité se mit de la partie et voici ce qu'il advint : A la troisième réunion, on servait des glaces et du punch ; on chanta, et vers la fin, les jeunes gens proposèrent timidement un quadrille.

» La quatrième réunion fut bravement intitulée : soirée dansante. Le corsage de mousseline blanche était admis, les plateaux circulèrent chargés de sirop, de glaces, de vin chaud, et, vers minuit, on servit des consommés et des petits pâtés ; enfin on se retira après une heure du matin.

» Que pouvait-on faire de mieux pour effacer les splendeurs de cette soirée ?... Trois jours après, nous recevions une grande carte glacée sur laquelle nous lisions avec un profond étonnement :

« M. et Mme de \*\*\* prient, etc..., de leur faire l'honneur, etc... On dansera. »

» On dansera !!!

» C'était un bal, un grand bal pour lequel il fallut songer à une toilette décolletée. La fête fut brillante et se prolongea fort tard aux sons d'un excellent orchestre.

» Nos étonnements n'étaient pas finis ; le boulevard fut un autre bal donné par l'une des notabilités de la ville. Cette fois à côté de la mention : « On dansera », on lisait : « On soupera... » Et quel souper ? toutes les splendeurs imaginables.

» Mais qu'advint-il à la suite de cette réception princière ? Comme personne ne pouvait songer à surpasser ni même égaler ces merveilles, chacun se dit à part soi : « Restons-en là. Et on ne se réunit plus de peur de paraître mesquin ou ridicule. »

En supposant que la situation de fortune de chacune des personnes qui avaient donné ces réunions, leur permit de s'enrichir ainsi sur la vanité et l'ostentation de leur voisin, ce qui aurait fort bien pu ne pas être, cette vanité a eu

d'ailleurs une assez triste conséquence. Elle nous a privés du plaisir très réel de nous réunir dans l'intimité et de nous amuser sans faste. »

**La bosse.** — Nos pionniers sont rentrés jeudi, enchantés de leur voyage au long cours. D'humeur joyeuse, sans peur et sans reproches, bien accueillis partout, ils ne se souviennent plus des quelques petits accidents survenus en cours de route.

Voici, à propos de la première partie de cette expédition, « Brigue-Ouchy », une conversation saisie au passage.

— C'est encore sur le lac que ça a été le plus dur, disait un des participants. On a constaté que ce que disait M. Forel était bien vrai. Y a une bosse sur le lac.

— C'est plus haut d'une cinquantaine de mètres entre les buttes à 300 et celle à 400 de Cully qu'à Genève, fait un autre.

— Diable ! reprend le premier, on l'a bien vu avec notre bateau. On avait le moteur et les rames et on ne pouvait pas « iètez. » On faisait un kilomètre et demi par heure. Mais, tonnerre ! quand on a eu dépassé la bosse, quelle « fronde » ; on faisait au moins douze kilomètres à l'heure.

— C'est drôle, observe un auditeur, y a pourtant rien de ça sur la carte. Y va falloir la réviser. Y a pas moyen que le colonel Manuel, qui a ça relevé, se soit trompé. A présent, ça a bien peut-être changé depuis. Enfin, y a pas à dire, votre voyage aura tout de même servi à quelque chose.

## LE PARDON DES OFFENSES

C'ÉTAIT à la porte d'entrée du Paradis, un jour de grande affluence de gens désireux d'y entrer ; le bureaux de St-Pierre, le Portier céleste, étaient assiégés par les candidats aux félicités éternelles.

A l'office des Pardons et Conciliations (deuxième porte à gauche du grand corridor de droite, au rez-de-chaussée), une foule compacte se pressait, composée d'ex-malfaiteurs de tous genres et de criminels repentis qui venaient, après avoir fait leur temps de purgatoire, solliciter l'entrée en franchise dans les Jardins célestes.

La foule était d'autant plus nombreuse que chaque candidat était accompagné de personnes qu'il avait lésées durant sa carrière terrestre. On sait, en effet, que le permis d'entrée au Paradis n'est délivré qu'en suite de la déclaration formelle des intéressés qu'ils avaient donné les torts qui leur avaient été causés.

Dans les cas, du reste peu fréquents, où les rancunes ne s'étaient pas apaisées durant le trajet de la terre au ciel et où le pardon n'était pas accordé de bon gré, St-Pierre, en personne, s'entremettait à la façon d'un juge de paix : grâce à l'autorité que lui donnaient sa grande barbe et son expérience des choses humaines et célestes, il obtenait d'ordinaire, sans trop de peine, le pardon des offenses, même les plus graves et les plus difficilement pardonnables.

**ABONNEMENT :** Suisse, un an, Fr. 4 50 ; six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

**ANNONCES :** Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent. Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Les parties se succédaient rapidement devant le prince des apôtres :

— Que t'a fait celui-ci ? demandait-il à un ex-gros financier, accompagné de son caissier.

— Il a levé le pied en emportant mes fonds !

— Lui as-tu pardonné ?

— De grand cœur ! Car cela m'a permis de conclure un arrangement favorable avec mes créanciers et d'échapper à la faillite frauduleuse qui me menaçait !

— Allons, tant mieux ! Passez !... mais ne recommencez pas !... Aux suivants !

— Que t'a fait ton frère ?

— Il a répandu de faux bruits sur mon compte et m'a calomnié !

— Lui as-tu pardonné ?

— Sans doute ! Ce qu'il a dit de moi était fort peu de chose en comparaison de ce dont j'étais réellement coupable !

— Bon, bon ! Passez !... mais ne recommencez pas !... Huissier, aux suivants !

— Quel mal t'a fait ton frère ?

— Dans un moment de colère, il m'a crevé un oeil !

— Tu lui as pardonné ?

— Oh oui ! le monde est si laid, qu'il gagné beaucoup à n'être vu que d'un seul oeil !

— Parfaitement ! Vous pouvez passer ! Huissier, introduisez !

— Quel tort t'a fait ton frère ?

— Il a enlevé ma femme !

— Lui pardonne-tu ?

— Avec plaisir ! Car il a été aussi malheureux avec elle que je l'avais été moi-même...

— Passez ! passez !... A qui le tour ?

— Quel mal t'a fait ta sœur ?

— Elle a tenté de m'empoisonner !

— Lui as-tu pardonné ?

— Oui ! toute réflexion faite, elle n'a pas fait pire que moi, car j'étais marchand de vins !...

— Fort bien ! passez, mais ne recommencez pas ! A d'autres !

C'était le tour d'un affreux cannibale, accompagné de ses vieux parents qu'il avait fait passer de vie à trépas, et de sa petite sœur qu'il avait mangée, après l'avoir faite rôtir, suivant en cela la coutume de son pays.

— Avez-vous pardonné à votre fils ? fut-il demandé aux vieux.

— Certainement ! Car il n'a fait que son devoir et, en nous assommant, il nous a rendu un fier service : vieux et infirmes que nous étions, nous serions morts de faim sans son obligeance !

— Et toi, fillette ? As-tu pardonné à ton frère ?

— Oui, monsieur St-Pierre ! C'est parce qu'il m'aimait bien qu'il m'a mangée !

— Greffier, délivrez les permis d'entrée !... Mais qui sont ceux-ci ? demanda St-Pierre en voyant entrer deux énergumènes à lunettes qui, jusqu'en sa présence, s'inventivaient à qui mieux mieux.

— Ce sont deux savants qui s'accusent mutuellement de crimes abominables, répondit l'huissier.

— Que reproches-tu donc de si grave à ton frère ? demanda St-Pierre à l'un deux.

— Il a osé mettre ma science en doute et m'a traité d'âne bâché, moi, savant diplômé !

St-Pierre, soucieux, se gratta la barbe et dit *in petto* : Cette fois, ça n'ira pas tout seul !

— Ne peux-tu donc lui pardonner ? demanda-t-il pour la forme.

Le savant, pour toute réponse, montra le poing à son confrère...

Alors, St-Pierre, sachant que toute son éloquence serait impuissante à obtenir une réconciliation, poussa un soupir et ajourna les parties à comparaître à nouveau un siècle plus tard. Il jugeait ce délai nécessaire pour leur donner le temps d'oublier, si possible, l'injure la plus irrémédiable et la pire qu'il soit possible d'imaginer, à savoir : Mettre en doute la science d'un savant diplômé !

D<sup>r</sup> J. A.

**Le dernier wagon.** — Encore une rencontre de train ! s'écrie ce bon M. Patet, en lisant son journal : « Le direct de lundi soir a réduit en miettes le dernier wagon d'un convoi de marchandises... » Toujours le dernier wagon ! Quand donc les compagnies de chemins de fer se déclineront-elles à le supprimer ?

**Entre avocats.** — Que dites-vous de mes débuts, cher confrère ? J'ai plaidé vingt-cinq causes en cette seule année !

— Je dis que je préférerais n'avoir qu'une bonne cause qui durât vingt-cinq ans.

**Le jour de guignon.** — Le chef de bureau à l'un de ses subalternes :

— Monsieur Alfred, vous faites tout de travers aujourd'hui : votre copie ne renferme pas moins de cinq erreurs !

— Oh ! cela ne m'étonne pas : c'est aujourd'hui l'anniversaire de mon mariage ; ce jour-là, j'ai toujours du guignon.

#### LES PATAQUÈS DES PARISIENNES

Il arrive aux bonnes femmes de chez nous (et aux bonshommes aussi) d'émailler leur langage de pataquès. Si on le leur reprochait, qu'elles n'en prennent ombrage : on en fait à Paris tout autant qu'à Lausanne. Elles en jugeront par cette page de Mlle Gabrielle Cavellier :

— J'ai rencontré hier Mme Ducollet.

— Tiens, bonjour, mademoiselle Cavellier, comment ça va ?... Toujours pressée, hein ? Les « journalasses », c'est comme ça... Où allez-vous ?... Au « Trois Cadéro » ? Moi, je sors de l'établissement « idiothérapeutique », et j'étais là comme un « âne en plaine » à me demander s'il fallait descendre au marché de Passy acheter des « geromniums » pour mettre dans mon jardin autour du « jeu d'eau », ou rentrer en « tapis noir » auprès de Ducollet qui est malade... Mais puisque vous voilà, je vais « retrousser » chemin pour vous faire un bout de conduite.

— C'est gentil à vous, Mme Ducollet... Alors, ce bon M. Ducollet est malade.

— Il a de la goutte « asiatique », que dit le médecin... Ça n'a rien d'étonnant. Il boit à « tour-larigot ». Vous comprenez, il était commis-voyageur en « espritueux ». L'occasion fait le baron ». Il y a longtemps que je lui avais dit que ça finirait de même. Lui qui était « fort comme un Turc » !

— Il est pris depuis longtemps ?

— Oh ! pas comme maintenant ?... Ça a commencé par des « rampes » d'estomac, qu'y criait comme « un pendu » ! La concierge m'avait indiqué par malheur un médecin qui l'a mal soigné, un « homopatte » que personne ne connaît « ni des lèvres ni des dents ». Il lui a fourré du « surface » de magnésie, de l'« eau de délices des Carmes », de la tisane de feuilles « d'emande » poivrée, « ex-cetera, ex-cetera ». Il n'y

faisait rien. Un jour, je me suis fâchée ; j'ai envoyé promener le médecin, et j'ai appelé un « spécialiste »... Savez-vous ce qu'il m'a dit, Mlle Cavellier ?

— Ma foi, chère madame Ducollet, je ne m'en doute pas !

— Eh bien, il m'a dit : Votre mari est un « alcolite ». Supprimez-lui les drogues ; quand il demandera à boire, donnez-lui de l'eau sucrée avec du sucre « candide »... Vous croyez que ça l'a guéri ?... Point. Autant mettre un « notaire » sur une jambe de bois !... Le voilà sur le lit, maintenant... Probablement la goutte qu'il avait dans l'estomac qui lui sera tombée dans les reins !

— Vous êtes pleine d'aperçus originaux, Mme Ducollet !

— Oh ! moi, je suis la « chenille » ouvrière de la maison... Pour me débrouiller, vous savez, je n'en crains pas dix... Venez donc nous voir un de ces jours... Nous avons bâti une maison avec un jardin où il y a une « caserne » en rocallie et une « terrasse ». C'est cossu. Nous avons même un valet de chambre, un Allemand qui s'est fait « neutraliser » Français. Nous serions là « comme des coqs en plâtre » si Ducollet n'était « ingame et impotent »... Enfin, il faut que chacun ait ses misères, n'est-ce pas ? Mais c'est égal, la maladie de Ducollet nous tombe comme un « coup de Jeanne d'Arc ». Et puis tant de frais « pharmaceutiques » au moment même où il va falloir régler l'« architecte » et l'entrepreneur.

— Bah ! soyons philosophes, Mme Ducollet.

— C'est ce que je me dis : « Aie de quoi », le ciel t'aidera... « La roue de la fortune nous a souri ». On ne peut pas tout avoir. Allons, au revoir, chère mademoiselle, et mes compliments à votre papa !

**Les gaîtés du dictionnaire.** — Un Anglais entre dans un café de Lausanne.

Impatient d'être servi, il appelle :

— Célibataire.

Aussitôt qu'il comprend que c'est de lui qu'il s'agit, le garçon accourt.

— Do you speak English ?

Point de réponse.

L'Anglais ne se déconcerte pas. Il sort de sa poche un petit dictionnaire à couverture rouge qu'il feuillette rapidement, tout en prenant des notes sur son calepin.

Puis il lit ensuite la phase ainsi obtenue :

— Donnez-moi deux œufs à la glâace et une bouteille de cercueil.

Ebahissement du garçon, qui ne saisit pas.

Le patron intervient et finit par comprendre que c'est deux œufs au miroir et une bouteille de bière que désire ce singulier client. R.

**Mais, François !...** — Au tribunal. Le président interroge un témoin du sexe aimable et de mœurs un peu...

— Votre nom ?... Votre profession ?... Votre âge ?...

— Mais, François, comment peux-tu me demander ces choses-là ? Avec ça que tu ne me connais pas depuis longtemps...

**Reconnaissance.** — Un individu avait pénétré avec effraction dans une ferme, pour voler. Surpris par le propriétaire, il saisit brusquement celui-ci à la gorge et l'étrangle à demi.

Pincé par la gendarmerie, le malfaiteur se dit qu'il irait, pour le moins, finir ses jours à la pension Favre, à Montaregret.

On le condamne à quinze ans de réclusion.

La clémence du tribunal le laisse tout d'abord ahuri. Puis, soudain, sa joie et sa reconnaissance font explosion et, s'adressant aux juges :

— Dieu vous le rende ! messieurs, dit-il, Dieu vous le rende !

#### LA VILHIE FELHIE

L aï a dâi dzein que sant d'à plieindre :  
Lé malâdo qu'ant dâi douleu.  
Lé pouro que l'ant dû se peindre  
Por cein que l'avant dâi malheu,  
Lo vognon qu'a z'u la grâla,  
Et pu mè que faut pas m'âoblyâ,  
Câ su onna poûra fémalla  
Qu'a pas trovâ à sè maryâ.

Na, lâi a rein dein st Diéu mondo ?  
De pe pénâbliâ supportâ.

M'innôyo, ie vo z'ein repondo,  
A dinâ, à petit-goûtâ !  
Tota soletta, damuzalla,  
Sé pas que fère de ma vya :  
Ie su onna poûra fémalla  
Qu'a pas trovâ à sè maryâ.

Lè dzo sant grand. La né, i'é pouâre :  
Quand vé dein mon grand lhi droumi,  
Mè vint quemet se dâi coincoire  
Mè gratiâvant pertot la pî.  
Lo bâo et la vatsé motâla  
A l'étrablio mè fant einvyâ.  
Ie su onna poûra fémalla  
Qu'a pas trovâ à sè maryâ.

A quin adzo è-te qu'onna fenna  
Peinse perein à sè maryâ ?  
Sède-vo que desâi Marienna,  
Que l'avâi bin noinante-sa ?  
« A 'na pe vilhie damuzalla  
Que mè, vo faut lo démandâ. »  
Et ie su ellia poûra fémalla  
Qu'a pas trovâ à sè maryâ.

Su tota bièva, tota drôla ;  
Mon mor, ie l'é tot refregnu.

Se su pas adî su ma chôla  
Su mafite, è-te pas cognu ?

Vigno chêtse quemet n'éalta !  
Pardieu ! su pas mau l'ébâya !  
Ie su onna poûra fémalla  
Qu'a pas trovâ à sè maryâ.

Cougnâite-vo dein lo velâdzo  
Cauqu'on por on accordâiron ?  
M'ein fotré pas mau dau vesâdzo,  
Que sâi soriaud, pêcllio, clliotsion,  
Matsourâ quemet n'ambrezalla,  
Soulan, bornican o bourtýâ...  
Câ ie su 'na poûra fémalla  
Qu'a pas trovâ à sè maryâ !

MARC A LOUIS.

#### LES LUNETTES DE MARIENNE

Un brave syndic de village, qui poussait jusqu'au fanatisme le sentiment de sa dignité, dissimulait autant que faire se pouvait sa petit brouille avec l'alphabet.

Quand la municipalité prenait séance, le secrétaire présentait à son magistrat-président la liasse des documents administratifs dont il avait à donner connaissance à l'assemblée. Le bonhomme la recevait gravement, tirait de leur étui une magnifique paire de lunettes, en essayait les verres avec un soin méticuleux, les assujettissait sur son nez, redressait les pâperasses par ce petit coup sec de la main gauche, familier aux plumitifs, puis, après les avoir tour à tour rapprochées et éloignées, il finissait par s'écrier :

— Allons, bon ! cette satanée Marienne n'en fait pas d'autres ; elle a encore mis ses lunettes dans ma poche au lieu des miennes. Greffier, ayez la complaisance de lire les pièces à ces messieurs.

Cet expédient se reproduisit pendant une douzaine d'années. Marienne, c'est la femme du syndic, vint à mourir, son époux n'en continua pas moins de fulminer contre ses étourderies. Cependant, un des conseillers, lui ayant respectueusement fait observer que ses excuses avaient perdu de leur vraisemblance, il se déclara judicieusement à y apporter une petite variante :

— Allons, bon ! disait-il, voilà que j'ai encore pris les lunettes de ma pauvre défunte Marienne pour les miennes, greffier, etc., etc.